

# PRÉ-INSCRIPTION POUR UNE PLACE DANS UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Cadre réservée à l'administration      Date de réception du dossier :

## Nombre d'enfants concernés par la demande :

*Pour les enfants à naître, indiquer la date d'accouchement prévue*

Prénom :                      Nom :                      date de naissance :      /      /       M       F  
 Prénom :                      Nom :                      date de naissance :      /      /       M       F

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse* :	Adresse* :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Courriel :	Courriel :
Profession** :	Profession** :
Lieu de travail :	Lieu de travail :

\* Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois / \*\* Joindre une attestation employeur ou une attestation d'activité non salariée **ou** un bulletin de salaire (le type de contrat et la durée de travail hebdomadaire devant y figurer) **ou** Carte Etudiant en cours de validité **ou** Attestation de Stage (avec durée et horaire hebdomadaire)

## Votre situation

Marié(e)/pacsé(e)       En couple       Divorcé(e)       Séparé(e)       Célibataire       Veuf(ve)

### N° d'allocataire CAF /MSA :

Nombre d'enfants à charge (autres que celui concerné par la pré-inscription) :

Un membre du foyer est-il en situation de handicap\*\*\* :  Oui       Non

*Si oui :*       Mère       Père       Frère(s) ou Sœur(s)

Avez-vous un ou des enfants accueillis dans un Etablissement Multi-Accueil de la commune :  Oui       Non

*Si oui*       Crèche Municipale       Crèche ADMR      Date de naissance de l'enfant :      /      /

\*\*\* Joindre attestation MDPH (pour les situation de handicap) ou ALD (pour les affections longue durée)

## Votre situation professionnelle

Couple dont les 2 parents travaillent       Famille monoparentale dont le parent travaille  
 Couple dont un seul parent travaille       Famille monoparentale dont le parent ne travaille pas  
 Couple dont les deux parents ne travaillent pas       Famille bénéficiant des minima sociaux\*\*\*  
*Nombre de personnes concernés par les minima sociaux :*

Pour le ou les parents ne travaillant pas, préciser :

Recherche d'emploi       Congé parental       Situation de Handicap\*\*\*\*       Mère ou Père au foyer

\*\*\* Joindre justificatif / \*\*\*\* Joindre attestation MDPH (pour les situation de handicap) ou ALD (pour les affectons longue durée)

## Accueil souhaité

Date d'entrée en structure demandée : / /

Structure souhaitée (vous pouvez choisir une ou plusieurs structures)

 Crèche municipale Crèche ADMR

Choix à titre indicatif. La commission se réserve le droit de vous proposer un établissement différent de votre choix en fonction des possibilités d'accueil.

Temps d'accueil souhaité

 Accueil régulier Accueil occasionnel

Nombre de jours souhaités par semaine : .....jour(s)

Si un ou les deux parents ne travaillent pas, le temps d'accueil ne peut excéder 1 jour/semaine 

Nombre de semaines d'absence prévu en dehors des dates de fermeture de la crèche :

(Rappel fermetures Crèche municipale : vacances scolaires de Noël + 3 semaines en Août / fermeture Crèche ADMR : 1 semaine à Noël + 3 semaines en Août)

 0 semaine 1 à 2 semaines 3 à 4 semaines Enfant nécessitant un accueil particulier (handicap, maladie chronique, ...)

**IMPORTANT : le temps d'accueil demandé ne pourra pas être modifié à la signature du contrat d'accueil. En cas de changement, vous devez en informer le CCAS au plus tard 3 semaines avant le passage de votre dossier en commission.**

**Tout changement apporté au dossier après la validation de votre demande par la commission, entraîne obligatoirement l'annulation de votre accueil. Votre dossier devra repasser en commission avec votre nouveau temps d'accueil.**

**Le règlement de la commission est disponible sur simple demande au CCAS ou sur le site de la ville :**

**[www.mairie-saintremydeprovence.com](http://www.mairie-saintremydeprovence.com) - Rubrique : Vivre à Saint-Rémy | Enfance jeunesse | Petite enfance**

**RAPPEL :** Accueil du lundi au vendredi. Sur la journée, les plages horaires demandées doivent être continues, les structures ne pouvant gérer des plages horaires discontinues ou des temps d'accueil différents d'une semaine à l'autre.

**Crèche municipale : accueil de 7h30 à 18h30** - possibilité de réserver des 1/2 journées (matinée ou après-midi)

**Crèche ADMR : accueil de 8h à 18h** - pas d'accueil en demi-journée

Jour / Plage horaire	7h30	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	18h30
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													

## Informations spécifiques que vous souhaitez communiquer à la commission

### Documents à joindre

**Le dossier complet doit être remis au plus tard 3 semaines avant la date de la commission.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné**

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Pour le ou les parents bénéficiant des minima sociaux :**

Justificatif

**Pour le ou les parents qui travaillent :**

Justificatifs d'activité professionnelle (Attestation employeur ou Attestation d'activité non salariée ou Copie Bulletin de salaire ou Copie carte étudiante en cours de validité ou Attestation de stage)

**Pour la ou les situations de handicap au sein du foyer**

Attestation MDPH (Handicap) ou MLD (Maladie Longue Durée)

En application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) de l'Union Européenne, entrée en vigueur le 25 mai 2018, votre consentement est nécessaire pour que nous puissions conserver et utiliser votre courriel (donnée à caractère personnel). Merci de cocher les cases suivantes :

Oui, je permets à la ville de Saint-Rémy-de-Provence d'utiliser mon adresse courriel pour m'envoyer des informations.

Oui, je permets à la ville de Saint-Rémy-de-Provence de transmettre mes coordonnées au Relais Petite Enfance Alpilles-Montagnette si la Commission d'attribution des places en crèche émet un avis défavorable à ma demande.

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et nous nous engageons à signaler tout changement de notre situation relatif à notre dossier au CCAS, au plus tard, 3 semaines avant la date de la commission.

Date :

Signature du ou des représentants légaux

Toutes ces informations sont soumises à confidentialité. Les justificatifs seront demandés pour l'inscription définitive et devront être conformes à votre demande. Dans le cas contraire votre demande devra repasser en commission.

### Dossier complet à retourner

**Par Courriel**

contact@ccas-saintremydeprovence.fr

**Par courrier**

CCAS - 14 A Boulevard Gambetta

13210 Saint Rémy de Provence

Un accusé réception de votre dossier vous sera adressé par courrier dans les 10 jours

### Besoin d'aide pour compléter votre dossier ?

**Contactez le secrétariat du CCAS au 04 90 92 49 08**

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les autres modes d'accueil proposés sur la commune et ses alentours auprès du Relais Petite Enfance Alpilles-Montagnette (Relais Assistants Maternels) au 04 90 24 33 55 ou 07 85 69 20 99.